



N° de résolution
ou annotation

Absents :

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 2 MARS 2021, 20h50
VISIOCONFÉRENCE ZOOM**

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6
Pierre Levasseur,	siège no 3

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

02.03.21.020

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 2 mars 2021 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Michel Breton – siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Berthold Létourneau Siège # 6, Directrice générale Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 243.2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 17 février 2021 ;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

02.03.21.021

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points signalisation panneau d'arrêt au coin de la rue Principale et le Grand Shenley et bris de boîte aux lettres déneigement sont ajouté à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

02.03.21.022

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 2 février 2021, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

02.03.21.023

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 94 649.69 \$. **Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

02.03.21.024

PÉRIODE DE QUESTION 1

DONS

- Fondation Sainte-Justine
- Polyvalente Bélanger

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que les demandes de dons soient acceptées.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

- CISSS-CA

02.03.21.025

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 515-2013-21 CONCERNANT LA GARDE, LE CONTRÔLE ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX.

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du projet de règlement numéro 515-2013-21 et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 6 AVRIL 2021, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par le maire Ghislain Jacques ;

Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 6 AVRIL 2021, le règlement 515-2013-21 ajoutant une tarification pour les médailles pour les chiens et les chats.

02.03.21.026

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 175-2007-21 AJOUTANT LA TARIFICATION DES MÉDAILLES POUR LES CHIENS ET LES CHATS

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du projet de règlement numéro 175-2007-21 et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 6 avril 2021, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par le maire Ghislain Jacques ;

Le conseiller Berthold Létourneau donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, le règlement 175-2007-21 ajoutant une tarification ajoutant une tarification pour les médailles pour les chiens et les chats.



02.03.21.027

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR MANDATER LES PAVAGE DE BEAUCE LTÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 9^E RANG

ATTENDU QUE conformément à la Loi PL155, la municipalité a demandé à plusieurs entrepreneurs de soumissionner pour les travaux de réfection du 9^e Rang ;

ATTENQUE QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Les Pavage de Beauce Ltée pour un montant de 144 477.83 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Excavation Lapointe et fils pour un montant de 145 135.72 \$, incluant toutes les taxes applicables

ATTENDU QUE Les Pavages de Beauce Ltée est la soumission la plus basse et que le service d'ingénierie recommande celle-ci ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat des travaux de réfection du 9^e Rang soit octroyé à Les Pavages de Beauce Ltée au montant de 144 477.83 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

02.03.21.028

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DU RAPPORT AMÉLIORÉ ANNUEL 2020 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risque incendie :

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil de St-Hilaire-de-Dorset approuve le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2020 tel que déposé et d'en autoriser la transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

02.03.21.029

RÉSOLUTION POUR APPUYER LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-38 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE la ville de Saint-Georges souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain (Résolution 21-12186) ;

ATTENDU QU'une décision de la CPTAQ a ordonné l'exclusion d'une superficie de 2.79 hectares (dossier 425759) sur le territoire de la ville de Saint-Georges ;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurités et de fluidité routières et afin de faciliter l'accessibilité au parc industriel du secteur ouest, la 10^e Avenue doit être prolongée ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présent d'appuyer le projet de règlement 2004-71-38 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

ADOPTÉE

02.03.21.030

RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À AGIR AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE Revenu Québec demande une autorisation pour la directrice générale à agir au nom et pour le compte de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que la directrice générale soit autorisée :



N° de résolution
ou annotation

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec ;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises ;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- À remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électronique décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).
- Le maire de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset à apposer sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

02.03.21.031

RÉSOLUTION APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QU'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes

Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé La voie à suivre pour Postes Canada, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne Vers des collectivités durables, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et à l'unanimité des membres présents que le conseil la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset appuie la campagne :

Vers des collectivités durables et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mal de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marcel Élément et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR MANDATER EXCAVATION BOLDUC INC POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT RUE PRINCIPALE SUD

ATTENDU QUE conformément à la Loi PL155, la municipalité a demandé à plusieurs entrepreneurs de soumissionner pour les travaux de rechargement de la rue Principale Sud ;

ATTENQUE QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

- Les Pavage de Beauce Ltée pour un montant de 122 611.64 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Excavation Gagnon et frères Inc pour un montant de 119 900.00 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Lafontaine et fils pour un montant de 133 500 .00 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Excavation Drouin Doris Inc pour un montant de 130 117.71 \$, incluant toutes les taxes applicables
- R.J. Dutil pour un montant de 174 609.66 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Construction Abénakis Inc. pour un montant de 148 263.11 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Excavation Bolduc Inc pour un montant de 116 858.29 \$, incluant toutes les taxes applicables
- Giroux et Lessard pour un montant de 139 606.47 \$, incluant toutes les taxes applicables

ATTENDU QUE Excavation Bolduc Inc est la soumission la plus basse et que le service d'ingénierie recommande celle-ci ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat des travaux de rechargement rue Principale Sud soit octroyé à Excavation Bolduc Inc. au montant de 116 858.29 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

02.03.21.034

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LE RAPPORT FINANCIER DU PROJET DE TÉLÉPHONIE – AMPLIFICATEUR RÉSEAU CELLULAIRE

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Hilaire-de-dorset a fait une demande de subvention au volet régional de la politique du développement du territoire par la résolution # 10.08.20.098 ;

ATTENDU QUE la demande de subvention fût acceptée et qu'un rapport financier et d'activités doit être fait ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil affirme avoir pris connaissance du rapport financier et d'activités et qu'il approuve au montant de 3 359.39 \$;
- **QUE** le conseil autorise la directrice générale de signer et remettre tous les documents inhérents au projet de téléphonie – amplificateur réseau cellulaire, à la MRC de Beauce-Sartigan au volet régional de la politique du développement du territoire.

ADOPTÉE

Rapport de la Régie - Michel Breton
Rapport des pompiers – Marcel Élément
Rapport du maire – Ghislain Jacques
Suivi Comité MADA & PMF – Lise Garant

Période de question 2

VARIA

- Signalisation panneau d'arrêt au coin de la rue Principale et le Grand Shenley
- Bris des boîtes aux lettres suite au déneigement



02.03.21.035
ou annotation

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
L'ordre du jour ayant été épuisé, il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 21 h49.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeu, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivalant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.